Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: Habitation: revue trimestrielle de la section romande de

l'Association Suisse pour l'Habitat

Band (Jahr): 10 (1937)

Heft 11

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Entreprises ayant collaboré aux travaux de la Salle communale de Veyrier et de l'Ecole de Pinchat

CORAJOD & FILS

MAISON FONDÉE EN 1890

MAÇONNERIE, BÉTON ARMÉ GYPSERIE, PEINTURE

GENÈVE ET VEYRIER VILLEREUSE 12, TÉL. 54.802 ET 45.549



C. et J. WASEM

VITRAUX ET MOSAÏOUES

VEYRIER - TÉLÉPH. 44.879 - GENÈVE



B. TOSO-BADEL

G E N È V E Chemin Frank-Thomas, Eaux-Vives, Tél. 52.287

Charpente et menuiserie Planchers et parquets

J. GARZETTA

G E N È V E 10, Rue Jacques-Dalphin - Téléphone 44.615

A. Winterhalter

G E N È V E 14, Rue du Roveray - Téléphone 45.183

Serrurerie d'art et en bâtiments

Serrurerie générale Constructions métalliques Spécialité: stores école à projection brisée

Méthodes d'essais par le Dr Rudolf Klingemann,

collaborateur scientifique de la Station d'essais pour articles ménagers de l'Union des ménagères allemandes.

Lors de l'ouverture de la Station d'essais pour articles de ménages et produits usuels, on insista tout particulièrement sur la nécessité essentielle de l'application de méthodes éprouvées, pour arriver à des résultats positifs. Une simple épreuve pratique n'est pas suffisante dans ce cas. Celle-ci est certainement nécessaire; cependant, elle est facilement sujette à des influences subjectives. Il n'est pas rare que le résultat de l'essai pratique d'un article de ménage, par plusieurs ménagères compétentes, conduise à des jugements tout à fait différents. Une station d'essais doit, par conséquent, toujours employer des méthodes de travail objectives. Il est évident que, lors du maniement de l'appareil, les résultats pratiques peuvent être modifiés par les qualités personnelles, physi-

ques ou autres de la personne qui en fait usage, ou par suite de conditions fortuites. Il est clair, par exemple, qu'une personne vigoureuse obtiendra, dans beaucoup de cas, de meilleurs résultats qu'une autre plus faible. Seulement, lorsque la mesure de la force employée a été établie, il est possible, après plusieurs essais, d'arriver exactement aux mêmes résultats. Une méthode d'essais peut donc être considérée comme suffisante lorsque, après une répétition des essais, les conditions peuvent être maintenues pareilles avec des résultats analogues. La répétition d'un essai est la base indispensable pour l'expertise de différents objets de même nature.

Dans la plupart des cas, le résultat est indiqué par des chiffres, des courbes ou des images. Comme chaque résultat, même avec la plus grande exactitude, est sujet à de petites variations, il est nécessaire que l'essai de chaque objet, suivant l'importance de ces variations, soit répété, pour obtenir un résultat moyen. Lorsqu'une mé-

thode d'essais appropriée pour une certaine catégorie d'articles a été fixée, il devient relativement facile de comparer de nombreux articles de la même catégorie et d'arriver à fixer les exigences minimales quant à la solidité au vondement etc.

solidité, au rendement, etc.

Comme exemple relativement simple se présente d'abord l'expertise d'une machine à hacher. L'efficacité d'un appareil de cette sorte dépend dans une large mesure de sa construction. L'examen pratique et méthodique consiste à établir le nombre de tours nécessaires, avec une vitesse déterminée, pour que la machine chasse une quantité déterminée du produit à hacher. Si plusieurs machines de même taille sont comparées de cette manière, le nombre des tours donne alors la mesure qui sert à juger de la construction de chaque machine. Il reste alors encore à établir la quantité du produit à hacher qui reste dans la machine. Cette quantité est aussi importante pour l'appréciation du résultat.

S'il s'agit d'examiner l'efficacité d'une machine à nettoyer les couteaux, au point de vue de l'usure du couteau lors du nettoyage, il faut qu'en dehors du nombre de tours et de la vitesse de rotation de la machine, la pression sur les lames des couteaux soit aussi exactement déterminée. La force de l'éraflure peut être établie au moyen de recherches microscopiques et par la photographie avant et après le nettoyage. Le degré de l'usure des couteaux s'obtient en pesant ceux-ci avant et après le nettoyage. Les pertes de poids sont naturellement dans certains cas extraordinairement petites, et se comptent par milligrammes. Des essais de cette sorte, exécutés avec différentes machines, permettent de les comparer à coup sûr et peuvent servir de base pour le jugement à établir.

Comme pour l'expertise des machines, il doit être tenu compte des influences déterminantes lors de l'examen des **produits de nettoyage.** Ceci n'étant pas possible sans autre lorsqu'il s'agit d'un produit de nettoyage devant être employé par exemple pour l'aluminium par rapport à la pression exercée par un usage normal, il faut employer ici un moyen spécial.

Au moyen d'un appareil construit à cet effet par la Station d'essais, le produit de nettoyage est fixé par un bloc de plomb d'un poids déterminé sur l'aluminium à traiter. Le nombre des tours par seconde, pour toute la durée du traitement, est alors établi. La nature et le degré de l'effet produit sont ensuite établis au moyen du microscope et de photographies.

Pour arriver à une base unique dans les essais des moules pour le four à gaz, employés sur flamme libre, la

La plus belle décoration de votre home ?

Quelques reliures de chez

MAYER & SOUTTER, Pl. Chauderon 26, Lausanne

LA PAIX CHEZ SOI

PAR LA ROBINETTERIE ANTIBRUIT

ELYSIUM

J. KUGLER

GENÈVE - ZURICH

Tout consommateur

soucieux de ses intérêts, fait ses achats dans les magasins de la

Société Coopérative Suisse de Consommation - Genève

Escompte 5 % à tout acheteur sur carnet d'achat de Fr. 200.-

RICHARD FRÈRES

MAITRES COUVREURS

- LAUSANNE
- VALENTIN 5 8

SE RECOMMANDENT

ÉLECTRICITÉ - RADIO

HENRI CAVÉ

LAUSANNE RUE DU TUNNEL, 2 LAUSANNE **TÉLÉPHONE 25.318**

Coopérative des Ouvriers du Bâtiment

Entreprise de maçonnerie et béton armé Gypserie et peinture. Papiers peints DEVIS SUR DEMANDE

3, RUE NEUVE, 3 - LAUSANNE - TÉL.: 26.180-26.194

CALORIE S.A.

GENÈVE .. LAUSANNE

SION .. FRIBOURG

NEUCHATEL .. BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS

CHAUFFAGE CENTRAL

BRULEURS
A HUILE
LOURDE

Liste des membres de la Société genevoise pour l'amélioration du logement

Gerts Louis.
Gertsch Jean.
Grange Emile.
Gourfein-Welt, Dr.
Grassi Louis, entr.
Guerdjikoff, Dr.
Guyonnet Adolphe.

Mme & Dr Hochreutiner.

Jérome & Cie. Juillard, Dr.

Huelin R.

Mlle Gautier Marie. M. Gægg Edmond. » Gætz Louis.

M. Jean Bartholoni.

» William Borel.

Mme Chapuisat-Martin.

M. Eugène Choise M. Eugène Choisy.

» Paul Des Gouttes.

Mme Charles Gautier.

M. Ernest Galopin.

Mme & M. Gust. Hentsch.

» A. Jeanneret

M. E.-A. Naville

Mille Fiénnere Parm. Mile Eléonore Ramu.
M. Gustave Reverdin.
» Dr H. Revilliod.
» Henri Romieux.

Membres à vie

Membres ordinaires M. Addor Paul.

» Amoudruz V.

» Archinard Alfred.

» Askanasy Dr.

» Auberson David.

Mme Aubert Fernand.

M. Aubert G. Audéoud H., Dr. Barde William. Barde Léon.

Birmele Ed.
Bordier Auguste.
Bourrit Albert.
Boveyron Charles.
Bichet M.
Bissat & Steimann. Cayla J.-L. Cramer A., Dr. Cristiani, Dr. Cristiani, Dr Cuénod Ed. Debarge Louis Dunant Marc. Egloff. Falciola Jean. Fatio Edmond.
Fatio Guillaume.
Favre E.-A.
Favre Aurèle.
Favre Edouard.
Fehr H.
Fraisse J.
Fromel

M. Betchov, Dr. Mme Betchov-Berger, Dr. » Binet Cécile.

m.

Kœnig, Dr. Kunz V. Laravoire Ed. Lehmann Ed., tech. Lesemann Henri. MM. L'Huillier & Fils. M. Lozeron A., arch. » Marchand Robert.Mme Maréchal L.M. Martin Fernand. Martinet Georges Métraux E.

Minner H. Mirabaud Jean. Mme & Dr Montandon.
M. Magnin Ed.
» Meyer-Cayla R. Naville P. Nazarieff B. Odier Ernest. Olivet Alfred. Oltramare H., Dr. Oltramare Dan., Dr. Pallard, Dr. Pelloux Georges. Perrot Louis. Pfaendler 3 Picot Albert. Pilet M Quétant Francis. Mme Rapin Eug. Renard. Reverdin Francis. Richard J. » Mlle Rivier. Rilliet, Dr

Rivoire Emile.

Milhaud E.

M. Tagand Félix. Toso Bernard. Mme Vaucher-Barde. Vincent L MIle Viollier A. Wenger Jean. Wiedmer Edm. Wohlers Ed. Wuarin Alb. Zerleder Max. » Zoppino, Dr. MM. Zoppino, entr.

Roch Ch. de Roulet A. Revilliod H., Dr.

de Senarclens, Dr. Sesiano M. Sordet Emma. Schwertz René. Saujey J., arch. Schutzle Paul.

Rehfous R. Richter P.

Schmidt Al.

Mme Suter-Caboussat.

(Liste établie au 30 juin 1937.)

Appel à nos ménagères

Le prochain congrès international d'organisation scientifique du travail aura lieu à Washington (19-23 IX 1938). Comme les précédents, il comportera une Section ménagère.

Mme Fromel.

Le thème général du congrès est le suivant : « Progrès de l'organisation scientifique » et chaque Comité national fournira, à ce propos, deux sortes de rapports :

- 1. Un rapport, dit historique, sur les progrès antérieurs à 1935 (année du dernier congrès à Londres);
- Un rapport sur les progrès récents, par quoi il faut entendre les progrès postérieurs à 1935.

C'est à ce propos que nous venons solliciter votre concours.

Lors des précédents congrès d'O. S. T., la Suisse n'était que faiblement représentée au sein de la Section ménagère. En particulier, elle n'avait envoyé aucun rapport à Londres. Nous sommes cependant convaincus que notre pays peut fournir une contribution utile au mouvement universel en faveur d'une meilleure organisation

Nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer tout ce qui vous paraît digne d'être mentionné comme évolution vers une organisation ménagère plus rationnelle dans notre pays, en distinguant, comme cidessus, entre progrès antérieurs et postérieurs à 1935, et qu'il s'agisse de votre propre activité ou de celle d'institutions ou de sociétés. Dans certains cas, il peut valoir la peine de mentionner, en plus de réalisations précises, des tentatives ou des tendances d'orientations nouvelles.

Les données d'ordre général que vous voudrez bien nous fournir serviront de base au résumé historique de notre comité. Quant aux développements récents signalés par vous, ils pourraient éventuellement faire l'objet d'un rapport pour Washington.

Les renseignements, adresses, imprimés, graphiques, photos, etc. peuvent être adressés à Mlle J. van Muyden, avenue Peschier, 30, Genève.

FABRIQUE DE

Très nombreuses références dans toute la Suisse. Représentants : LAUSANNE, L. ROSSI, Tél. 26.201 GENÈVE, L. WANNER, Tél. 22.080



Programme de la Section ménagere du Congrès international d'organisation scientifique du travail (Washington - 19/23 septembre 1938)

- L'aménagement rationnel de la cuisine urbaine.
- L'aménagement rationnel de la cuisine rurale. b)
- L'aménagement rationnel de la buanderie urbaine.
- d) L'aménagement rationnel de la buanderie rurale.
- L'aménagement rationnel de la chambre d'enfants.
- Standardisation de l'outillage ménager.
- Etude du mouvement pour la suppression des efforts inutiles.
- Utilisation de la force motrice à la maison.
- Apprentissage des employées de maisons.
- Rémunération, système de gages comportant des prij) mes d'encouragement.
- Statut de l'employée de maison comparé à celui de l'ouvrière industrielle :
 - 1. Heures et conditions de travail;
 - 2. Assurance maladie
 - 3. Assurance maternité;
 - 4. Assurance vieillesse.
- Statut de la ménagère comparé à celui de l'ouvrière industrielle. — Comment lui assurer les avantages de la législation sociale sur les points mentionnés sous k).
- Utilisation des loisirs de l'employée de maison.
- Utilisation des loisirs de la ménagère.
- Importance, dans le budget familial, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ménagers.
- Importance, dans l'économie nationale, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ménagers.
- Importance, dans le budget familial :
 - 1. Des dépenses affectées à l'entretien de la santé de la famille et
 - 2. Des dépenses nécessitées par la maladie ou le décès.

Montrer, si possible, leur interdépendance,

ÉLECTRICITÉ - RADIO

Rue Neuve, 3 + LAUSANNE + Téléphone 31.697 Réparations de moteurs et appareils électriques

Station d'essais procéda de la manière suivante: On se procura un nombre considérable de moules de différentes formes, en prenant les plus fréquemment employés dans la pratique. Plusieurs gâteaux absolument identiques de composition furent cuits dans chacun de ces moules. Au moyen du calcul de la valeur moyenne basée sur les essais séparés, pour chaque moule, l'on arriva à fixer pour ceux-ci le temps et la quantité de gaz nécessaires pour arriver à un bon résultat. Des résultats ainsi obtenus pour chaque moule, l'on peut calculer la valeur moyenne de chacun d'eux.

Le moule avec lequel il n'est pas possible de cuire au four dans les conditions ainsi fixées quant à la quantité de gaz et à la durée reste au-dessous de la moyenne et ne répond donc pas aux exigences posées. Cette méthode d'essai, comme celles mentionnées plus haut, a fait ses preuves dans la pratique.

Ces quelques exemples montrent que des résultats d'essais sur lesquels on peut se baser ne peuvent être obtenus que par des examens méthodiques où la science et la pratique marchent de pair.

(Hauswirtschaft in Wissenschaft und Praxis, Leipzig.)

Si vous voulez vous renseigner sur le



écrivez-nous à Zürich, Nuschelerstr. 30

In PACHE & fils

Succ. de PACHE et RUCHONNET

COMBUSTIBLES BOIS MAZOUT

Boulevard de Grancy, 15 — LAUSANNE Téléphones 22.907 et 22.908

KATALYT

PEINTURE ANTI-ROUILLE POUR CONSTRUCTIONS EN FER ET ACIER

Fabricants:
Bopp & Schreier, Meilen (Zch)

Représentants pour la Suisse romande : Lighter S.A., tél. 22.278, r. du Midi 2, Lausanne

Bibliographie.

« Le Service de Maison en Suisse », par M. R. Graf. Edition du Cartel romand d'hygiène sociale, Lausanne.

La brochure due à M. R. Graf, juge prud'homme à Genève, «Le Service de Maison en Suisse romande», est appelée à rendre de grands services tant aux maîtresses de maison qu'à leurs employées. En effet, les unes et les autres sont peu familiarisées avec les dispositions légales réglementant leurs relations réciproques et leur embarras, souvent fort grand lorsqu'il s'agit de congé à donner, de salaire à payer en cas de maladie, de renvoi abrupt, etc.

Dans une forme claire et facilement compréhensible à qui n'a pas l'habitude des textes de lois, l'auteur expose et commente les articles des lois fédérales et cantonales et la jurisprudence se rapportant aux différents points du contrat de travail dans le service de maison: heures de travail et de loisirs, vacances, repos, maladie, accidents, délai de congé, etc. Des chapitres spéciaux sont consacrés à l'engagement de l'employée, aux assurances sociales (maladie, accidents, chômage, vieillesse). Un index, judicieusement combiné, permet de trouver avec une grande facilité le renseignement désiré.

Chaque maîtresse de maison occupant une employée, chaque employée de maison devrait posséder cette brochure, dont la lecture évitera bien des discussions ou des réclamations mal fondées.

Concours d'idées.

Voir annonce Commune des Planches-Montreux.

Coopérative d'habitation, Lausanne.

Appartements à louer tout de suite ou pour date à convenir:

Groupe de Prélaz: 4 pièces, rez et 2me étage, jardin, 85 fr. et 90 fr. par mois. Appartement de 4 chambres, service général de chauffage et eau chaude, rez, avec jardin, de suite ou à convenir, 1392 fr. tout compris. S'adr. à M. Paris, av. de Morges 79.

Groupe du Pré-d'Ouchy: 3 pièces, 2me étage, 101 fr., chauffage compris; 2 pièces, rez, 75 fr., chauffage compris. Adresse: Mme Destraz, Harpe 31.

Groupe de Cour: Encore quelques logements de 3 pièces, 85 fr. à 90 fr., chauffage compris. (Eventuellement 2 pièces de 63 fr. 75 à 69 fr. 40 par mois. Adresse: M. Pavid, avenue de Cour 64 (de préférence le soir).

Groupe des Fleurettes: 3 pièces, rez, jardin, chauffage central d'appartement, frigo, 92 fr. par mois. 4 pièces, bouilleur, chauffage central d'app., frigo, 107 fr. par mois (possibilité de rendre indépendante une des chambres). Adresse: M. Papa, Mont-Tendre 5.

Adresse: M. Papa, Mont-Tendre 5.

Groupe de Montolivet: 3 pièces, chauffage général et service d'eau chaude compris, 117 fr. 50 par mois. (2 pièces, 89 fr.). 4 pièces, tout compris, 130 fr. par mois. 3me étage, 3 pièces, tout compris, 115 fr. (2 pièces, tout compris, 87 fr. 50). 3 pièces, chauffage d'appartement 95 fr. (2 pièces, 71 fr. 25). 3 pièces, chauffage général compris, 107 fr. 50 (2 pièces, 82 fr. 50), 5 pièces, chauffage général compris. 132 fr. 50 par mois. Maison familiale, 4 chambres, jardin. Chauffage central local. Pour le 24 décembre, ou date à convenir, 1440 fr.

Groupe de Fontenay: 2 pièces, chauffage et eau chaude compris, 110 fr. par mois. Adresse: MM. Jaton ou Limat, Fontenay, 14.

COMMUNE DES PLANCHES-MONTREUX

CONCOURS D'IDÉES de génie civil et d'urbanisme relatif à la suppression du passage à niveau des C.F. F. à Territet et aménagement des abords, ouvert entre les personnes de l'art établies en Suisse et celles de nationalité suisse résidant à l'étranger.

Les intéressés peuvent se procurer les documents nécessaires contre dépôt de fr. 20.- à la Direction des travaux, Hôtel de Ville des Planches-Montreux, dès le 20 septembre 1937. Cette somme sera restituée aux participants au concours en cas de remise d'un projet suffisant.

Délai pour le dépôt des projets: 15 décembre 1937.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DES PLANCHES-MONTREUX : Le syndic : Robert MARON Le secrétaire : Louis PACHE